

DÉLIBÉRATIONS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

**Membres du
Conseil : 27**

Présents : 19

**Pouvoirs : 2
Absents : 8**

**Date de
Convocation :
29/03/2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-01

Objet de la

Délibération : FINANCES : Compte de gestion 2022 : Budget principal Commune

Madame Marie-Rose DI BERNARDO, adjointe déléguée aux finances présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la Commune pour l'année 2022 arrêté par le Comptable du Trésor. Elle précise qu'il est en concordance avec les comptes de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix Pour et 0 contre, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de la commune.
- **PRECISE** qu'il est en concordance avec les comptes de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



FAUDRIN

[Signature of Serge Faudrin]

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20230406-D2023060403

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 18

Pouvoirs : 2
Absents : 9

Date de
Convocation :
29/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Absent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-03

Objet de la

Délibération : **FINANCES : Compte administratif 2022 : Budget principal Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune pour l'année 2022

En fin de présentation, monsieur le Maire se retire conformément à la loi et madame DI BERNARDO, assure la présidence du Conseil Municipal.

➤ COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Recettes	4 877 216.29 €
Dépenses	4 471 913.47 €
Résultat excédentaire de l'exercice	405 302.82 €
Excédent reporté	2 347 766.06 €
Excédent de clôture	2 753 068.88 €

Section d'investissement

Recettes	855 322.09 €
Dépenses	1 052 785.80 €
Résultat déficitaire de l'exercice	- 197 463.71 €
Excédent reporté	131 021.67 €
Déficit de clôture	-66 442.04 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

98_DE-004-210402426-20230406-02023060403

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 20 voix Pour et 0 contre, le conseil municipal :

- **VOTE** le compte administratif 2022 tel que détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serpe FAUDRIN', written over the official stamp.

DÉLIBÉRATIONS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

**Membres du
Conseil : 27**

Présents : 18

**Pouvoirs : 2
Absents : 9**

**Date de
Convocation :
29/03/2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Absent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-04

Objet de la

Délibération : FINANCES : Compte administratif 2022 : Budget annexe Cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du cimetière pour l'année 2022.

Le résultat en section d'exploitation est nul.

Le déficit constaté en section d'investissement d'un montant de - 40 051.71 € correspond au stock de caveaux et de cases columbariums constaté au 31 décembre 2022.

En fin de présentation, monsieur le maire se retire conformément à la loi et madame DI BERNARDO, assure la présidence du Conseil Municipal.

> BUDGET ANNEXE CIMETIERE : BUDGET PRINCIPAL

Section d'exploitation

Recettes	26 525.71 €
Dépenses	26 525.71 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat de clôture	0 €
Recettes	26 525.71 €

Section d'investissement

Recettes	0 €
Dépenses	21 875.07 €
Résultat de l'exercice	-21 875.07 €
Déficit reporté	-18 176.64 €
Déficit de clôture	-40 051.71 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104 02426-202304 06-D202306 04 04

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 20 Pour et 0 contre, le conseil municipal :

- **VOTE** le compte administratif 2022 tel que détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20230406-D2023060405

DÉLIBÉRATIONS REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de
Convocation :
29/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-05

Objet de la

Délibération : **FINANCES : BUDGET COMMUNE : Affectation des résultats 2022**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2022 de la Commune.

Excédent de Fonctionnement cumulé : **2 753 068.88 €**

Déficit d'Investissement cumulé : **- 66 442.04 €**

Après étude des besoins budgétaires 2023, il est proposé d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en section d'investissement, à hauteur de 559 000€. Cette affectation permet de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser, le déficit cumulé d'investissement ainsi que le financement partiel par fonds propres de la réalisation du nouveau groupe scolaire, faisant l'objet d'une inscription budgétaire en 2023, à hauteur de 1 347 965,20 €.

Compte tenu du besoin de financement dégagé par les restes à réaliser pour un montant de 192 215,61€ et, du déficit d'investissement cumulé de 66 442.04 €, le résultat d'investissement avec restes à réaliser est déficitaire pour la somme 258 657,65 €, il est donc obligatoire d'affecter à minima ce besoin.

De plus, 300 000€ sont affectés sur l'opération de construction du groupe scolaire.

L'affectation proposée s'élève à la somme de 559 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 contre, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'affecter 559 000 € en section d'investissement à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.
- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement libre de toute affectation, à l'article 002 –Résultat de fonctionnement reporté, pour la somme de 2 194 068.88 € .

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,


Serge FAUDRIN

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E.legal.fr.com

99_DE-004-2104 02426-20230406-D2023060406

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de
Convocation :
29/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé-Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAÏLIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-06

Objet de la

Délibération : **FINANCES : Commune : Budget Primitif 2023**

Conformément à l'article L 1612-6 du CGCT, un budget peut être voté en suréquilibre : «...n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont dans la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent. »

L'article L 1612-7 du CGCT précise que « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comprend ou reprend un excédent reporté par la décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Le vote de la section de fonctionnement en suréquilibre (+ 2 060 518.09 €) semble nécessaire dans le cadre d'une gestion prudente des finances de la commune.

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal les prévisions budgétaires 2023, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune.

Monsieur Le Maire précise que l'élaboration budgétaire n'intègre pas une proposition d'augmentation de la fiscalité par la commune, seule l'augmentation nationale de +7.5% environ est intégrée aux prévisions budgétaires. Il tient aussi à préciser que les dotations de l'Etat augmentent cette année de +11.8% soit environ 37 000€ de recettes supplémentaires pour la commune de Villeneuve, cet effort inédit vient en compensation de la réforme de la taxe d'habitation ayant une incidence, dans le calcul des indicateurs de péréquations du bloc communal et notamment la détermination du potentiel fiscal et financier, mesurant la richesse potentielle de la commune.

le 17/04/2023

Application agréée Filopale.com

99_DE-004-210402426-20230406-D2023060406

Maire rappelle les échanges sur la construction du groupe scolaire lors du conseil municipal ainsi que les craintes liées à la baisse d'effectifs et la suppression d'une classe en maternelle, dès la rentrée prochaine.

Il précise que la directrice de l'école élémentaire ne pense pas qu'une baisse d'effectifs entraînerait forcément une perte de classe, elle défend la nécessité à rendre des espaces communs d'activités et autres, au sein de l'école actuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'inscription de ce projet au budget primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

011 Charges à caractère général	1 272 000.00 €
012 Charges de personnel	2 681 560.00 €
014 Atténuations de produits	50 700.00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	100 000.00 €
042 Dotations aux amortissements	125 603.84 €
65 Autres charges de gestion courante	421 800.00 €
66 Charges financières (intérêts)	74 856.86 €
67 Charges exceptionnelles	59 000.00 €

023 Virement à la section d'investissement	334 414.09 €
--	--------------

Total des dépenses	5 119 934.79 €
---------------------------	-----------------------

013 Atténuation de charges	56 600.00 €
042 Amortissements subventions et travaux en régie	5 706.00 €
70 Vente d'eau et prestations de services	428 115.00 €
73 Impôts et taxes	3 035 337.00 €
74 Dotations et participations	1 320 226.00 €
75 Autres produits de gestion courante	133 050.00 €
76 Produits financiers	6 100.00 €
77 Produits exceptionnels	1 250.00 €

Total des recettes réelles	4 986 384.00 €
-----------------------------------	-----------------------

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 194 068.88 €
---	-----------------------

Total des recettes	7 180 452.88 €
---------------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

001 Solde exécution reporté	66 442.04 €
020 Dépenses imprévues d'investissement	32 500.00 €
040 Amortissements subventions	5 706.00 €
16 Remboursement capital dette	264 208.00 €
165 Cautionnements garantis	1 500.00 €
20 Etudes, insertions, licences, brevets	9 552.56 €
21 Acquisitions corporelles	563 926.61 €
23 Travaux, installations techniques	1 347 965.20 €

Total des dépenses	2 291 800.41 €
---------------------------	-----------------------

DÉLIBÉRATIONS

021 Virement de la section de fonctionnement	334 414 .09 €
040 Dotations aux amortissements	125 603 .84 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	614 900.00 €
13 Subventions d'investissements reçues	615 382.48 €
16 Emprunt à contracter	600 000.00 €
165 Cautionnements reçus	1 500.00 €

Total des recettes**2 291 800.41 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre le conseil municipal :

- **VOTE** le Budget Primitif 2023 de la commune tel que présenté ci-dessus.

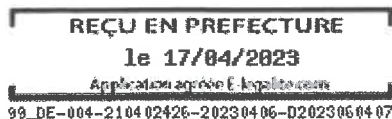
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Maire,

Serge FAUDRIN



DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de
Convocation :
29/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHALIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-07

Objet de la

Délibération : **FINANCES : BUDGET ANNEXE CIMETIERE : Affectation des résultats 2022**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du cimetière.

Résultat d'exploitation cumulé : **0 €**

Déficit d'investissement cumulé : **- 40 051,71 €**

Le déficit d'investissement sera reporté au budget primitif 2023, il correspond au stock constaté au 31/12/2022, il sera revalorisé en fin d'exercice selon la variation constatée entre les entrées et les sorties de stock. Il reste quatorze caveaux sur la dernière tranche de réalisation 2022 et, deux caveaux de deux places sur la tranche 2019 ainsi que dix-huit cases de deux urnes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre, le conseil municipal :

- **REPORTE** le déficit d'investissement à l'article 001 pour la somme quarante mille cinquante un euros et soixante-onze centimes (40 051.71 €)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de
Convocation :
29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAÏLIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-08

Objet de la

Délibération : **FINANCES : Cimetière : Budget Primitif 2023**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal le Budget Primitif pour l'année 2023 du cimetière qui s'équilibre comme suit :

➤ **BUDGET PRIMITIF 2023 : CIMETIERE**

Section d'exploitation

Recettes	40 570.00 €
Dépenses	40 570.00 €

Section d'investissement

Recettes	40 051.71 €
Dépenses	40 051.71 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre, le conseil municipal :

- **VOTE** le Budget Primitif 2023 du cimetière tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



REÇU EN PREFECTURE

1e 17/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-2104 02426-20230406-D2023060409

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de
Convocation :
29/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-09

Objet de la

Délibération : **FINANCES : Taux d'imposition 2023**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle que le Conseil municipal doit fixer les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants. Il est proposé de maintenir les taux appliqués en 2023 pour un produit attendu de 2 972 765€.

Une augmentation du produit de 2022 à 2023 sera constatée du fait de l'actualisation nationale des valeurs locatives à hauteur de 7,6%.

Le coefficient correcteur appliqué sur le produit total, entraîne en 2023 un prélèvement de neuf cent quatorze mille cent trente-trois euros (914 133 €) qui s'impute sur le produit de la fiscalité locale au profit du fonds de compensation.

TAXES	TAUX 2023	PRODUIT ATTENDU
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	48.01 %	2 883 001 €
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	86.56 %	57 476 €
Taxe d'Habitation (TH)	7.27%	32 288 €
		2 972 765 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre, le conseil municipal :

- **MAINTIENT LE** taux de taxe foncière à 48.01 % pour l'année 2023
- **MAINTIENT** le taux d'imposition du foncier non bâti à 86.56 %
- **VOTE** le taux de la taxe d'habitation à 7.27 % pour un produit global attendu d'un montant de deux millions neuf cent soixante et douze mille sept cent soixante-cinq euros (2 972 765 €).

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20230406-D2023060409

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104 02426-20230406-D2023060410

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de
Convocation :
29/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-10

Objet de la

Délibération : **FINANCES : Subventions 2023**

Madame DI BERNARDO Marie-Rose présente au Conseil municipal le projet d'attribution des subventions 2023 arbitré en séance de travail, pour les associations villeneuvoises et extérieures à Villeneuve.

De plus, il est nécessaire de valider le montant de la subvention de fonctionnement du CCAS s'élevant pour l'année 2023, à la somme cinquante et un mille euros (51 000€).

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS VILLENEUVOISES

ASSOCIATIONS	Subvention 2023
AGE D'OR	2 200.00
AIKIDO	
APCV	22 500.00
ASSOC AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES	1 200.00
AVEC/AUTOUR DU CLOCHER	500.00
BOULES	4 500.00
BOXE	3 000.00
CHASSE	1 200.00
COMITE DES FETES	6 000.00
CYCLO	700.00
CYPRES DE VOUS	3 000.00
FNACA	1 000.00
FOOT	12 500.00
GYM VOLONTAIRE	0.00
ILES AUX PATCHES	300.00
IMPULSION DANSE	600.00
JUDO	1 500.00
KARATE	1 400.00
LA JEUNE FORET	300.00
Les TIAGS	800.00
NATURE ET PLEIN AIR ski	1 500.00
NATURE ET PLEIN AIR randonnée	700.00
RENAISSANCE	350.00
LA SOLEIADE	600.00
TEAM GABY	
TENNIS	2 500.00
D'O'MEKTOUB	
VILLONOVO	2 500.00
CUMULS	71 350.00

ASSOCIATIONS EXTERIEURES - SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
Croix rouge	300.00
Pompiers amicale	1 400.00
Prévention routière	350.00
ADMR La Brillanne	4 500.00
Association Tour des Communautés	2 000.00
CUMULS	8550.00

DÉLIBÉRATIONS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre, le conseil municipal :

- **VOTE** le montant des subventions à verser aux associations pour la somme de 79 900 euros
- **REPARTIT** le montant des subventions votées selon le tableau ci-dessus.
- **VOTE** la subvention de fonctionnement du CCAS pour la somme de 51 000 €.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

le 17/04/2023

Application agréée E-legafile.com

99 DE-004-2104 02426-20230406-02023060411

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023**Membres du
Conseil : 27**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de Convocation :
29/03/2023

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRA	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRA	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAELIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-11

Objet de la

Délibération : FINANCES : ACTUALISATION AP/CP : Construction d'un Groupe Scolaire

Monsieur Le Maire rappelle le projet de réalisation du groupe scolaire acté, par délibération n°2020-14-12-05 et 2021-11-01-05. Après plusieurs réunions avec le maître d'œuvre et les élus, le projet définitif a été estimé à la somme de deux millions cinquante et un mille vingt-deux euros hors taxes (2 051 022 €). La maîtrise d'œuvre à cent vingt-trois mille euros hors taxes.

L'autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) a été ouverte en 2022, par délibération n° 2022-04-04-12, pour un montant total de 2 413 617,60 € TTC.

Début 2023, après avoir lancé la consultation des entreprises, le coût définitif global, sur la base du lot 8 estimé à deux cent mille euros hors taxes, qui est en phase de négociation, s'élèverait avec la maîtrise d'œuvre à la somme totale hors taxes deux millions trente mille deux cent cinquante-neuf euros et cinquante-deux centimes (2 030 259.52€) soit un coût toutes taxes comprises à deux millions quatre cent trente-six mille trois cent onze euros et quarante-deux centimes (2 436 311.42€).

AP/CP 2023

Montant global de l'AP TTC(avec Moe)	2 436 311.42 €
CP 2023	1 347 965.20 €
CP 2024	1 088 346.22 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104 02426-20230406-D202306 0411

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre, Le Conseil Municipal

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme telle que présenté ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits de paiement concernées sont prévus au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire

BAUDRIN

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

**Membres du
Conseil : 27**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

**Pouvoirs : 2
Absents : 8**

**Date de
Convocation :
29/03/2023**

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRA	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRA	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAÏLIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBI	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-12

Objet de la

Délibération : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : SECTEUR DES LOUVES : ACQUISITION TROTABAS

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n°2020-29-06-01, il a été conclu la convention d'intervention foncière entre la commune et l'EPF, cette dernière a procédé en date du 24 décembre 2022 à l'acquisition des parcelles TROTABAS, section ZK N° 1273,1276,1278,1279, 1280, 1281,et 1282, situées à la Ricaude - 04180 VILLENEUVE, pour la réalisation d'un programme de 65 logements sociaux.

Le coût total de cette acquisition s'est élevé à la somme de trois cent quarante-trois mille trois cent soixante-seize euros (343 376 €).

Dans contexte, l'article L.2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en son deuxième alinéa, prévoit que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Le bilan des acquisitions faites par l'EPF est annexé au présent compte rendu et au compte administratif 2022 de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du bilan d'acquisitions foncières opérées dans le cadre d'une convention d'intervention foncière conclut avec l'EPF PACA..

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

**Membres du
Conseil : 27**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

**Pouvoirs : 2
Absents : 8**

**Date de
Convocation :
29/03/2023**

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRA	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRA	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAÏLIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-13

Objet de la

Délibération : ASSOCIATION EXTERIEURE : TOUR DES ALPES

Monsieur GIRAUD, rappelle qu'en séance du conseil municipal du 31 octobre 2022, l'association Tour cycliste des Alpes organise le tour des Alpes à vélo, les 01^{er} et 02 juillet 2023.

Les organisateurs proposent un départ sur Villeneuve- Oraison puis le deuxième jour, Sisteron – Lure.

Par courrier reçu en date du 31/10/22, ils nous avaient sollicités pour une aide financière d'un montant de deux mille euros (2 000 €).

Le conseil municipal avait donné un accord de principe pour ce versement, financé sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention à l'association Tour cycliste des Alpes dans le cadre de l'organisation du Tour des Alpes 2023, d'un montant de deux mille euros (2 000€).
- **PRECISE** les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



conforme

[Signature]

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

**Membres du
Conseil : 27**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 19

**Pouvoirs : 2
Absents : 8**

**Date de
Convocation :
29/03/2023**

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRA	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRA	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAÏLIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-14

Objet de la

Délibération : PARC NATUREL DU LUBERON (PNRL) / MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur GIRAUD précise que par courrier en date du 03 mars 2023, le PNRL a adressé une proposition de modifications statutaires du syndicat mixte de gestion du PNRL.

Les assemblées délibérantes des communes adhérentes disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer, à défaut, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Le projet de révision modifie la qualité des chambres consulaires et autres membres associés aux articles 7.1 et 7.2 des statuts.

Les nouveaux statuts sont annexés au présent compte rendu et à la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 21 voix Pour et 0 Contre, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de révision des statuts syndical mixte de gestion du PNRL.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,



FAUDRIN

REÇU EN PREFECTURE

1e 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20230406-D2023060415

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 06/04/2023

Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de
Convocation : 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice TROUVE

N°2023-06-04-15

Objet de la

Délibération : TRAVAUX -GROUPE SCOLAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations n°2020-14-12-05 et 2021-11-01-05, validant l'avant-projet sommaire et le plan de financement initial du projet de construction du groupe scolaire établi par le bureau d'études SEE.

Par décision n°2021-045 en date du 06 septembre 2021, il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre à un groupement d'entreprise, dont l'architecte monsieur Bernard CERVELLINI est mandataire.
 Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de deux millions cinquante-et-un mille vingt-deux euros hors taxes (2 051 022€).

Par délibération n°2022-27-06-05, le conseil municipal valide le projet définitif, autorise monsieur Le Maire à déposer le permis de construire, fixe le mode de dévolution des travaux en marché à procédure adaptée alloti et, autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Pour mémoire, le dernier plan de financement validé par délibération n°2023-27-03-04, s'établit comme suit :

LIBELLE	MONTANT DEPENSES HT	MONTANT DEPENSES TTC	LIBELLE	MONTANT RECETTES NETTES
Travaux	2 030 259.52	2 436 311.42	Région FRAT 21	200 000.00
			Région 2023	200 000.00
			DSIL 2021	380 128.20
			DETR 2022	402 270.00
			FCTVA 16.404%	399 652.53
			Autofinancement	854 260.69
TOTAL	2 030 259.52	2 436 311.42	TOTAL	2 436 311.42

AP/CP 2023

Montant global de l'AP TTC (avec Moe)	2 436 311.42 €
CP 2023	1 347 965.20 €
CP 2024	1 088 346.22 €

Une consultation a été lancée sur le profil acheteur e-marchespublics.com.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 février 2023 à 12h.

32 entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour les neuf lots.

Pour le lot 8, une seule entreprise, ALPES REFRIGERATION a répondu et a fait une offre moyennement satisfaisante selon le critère prix dépassant de 28.58% l'estimatif fourni par le maître d'œuvre.

Dans le cadre du marché à procédure adaptée, il a été décidé de négocier avec l'entreprise concernée du lot 8, par l'intermédiaire de la plateforme de consultation.

L'offre modifiée a été déposée le mardi 04 avril 2023.

Monsieur le Maire présente lot par lot le rapport d'analyse des offres proposé par le maître d'œuvre, complété et validé par la commission MAPA qui s'est réunie en date du 05 avril 2023.

Le montant par lot à l'ouverture des plis, après négociation pour le lot 8, doit-être soumis pour attribution au conseil municipal. Il se résume ainsi et porte le projet global à la somme d'un million neuf cent vingt trois mille trois cent cinq euros et quatre-vingt-six centimes hors taxes (1 923 305,86 €HT).

Lot	DÉSIGNATION	Estimation MOE HT	Attributaires	Montant H.T.
1	Installation de chantier / Gros-œuvre-Maçonnerie/charpente métallique	847 414.00	SEE THOMET	778 469.36
2	Charpente / Couverture	144 177.00	AUDIBERT CHARPENTES	126 905.00
3	Revêtements de sols et murs / Carrelage / Faïence / Sols souples	92 718.00 Marché de base	SOMAREV	63 948.70
3	<i>Lot 3 - Variante obligatoire</i>	4 500.00	SOMAREV <i>Variante obligatoire</i>	4 300.00
4	Doublages/cloisons Faux-plafonds / Menuiseries intérieures	182 730.00	R.E.R	197 868.45
5	Menuiseries extérieures / Serrureries	184 275.00	ALLIAGE	185 265.00
6	Peintures / Nettoyage	29 080.00	BORG	17 489.40
7	Electricité courants forts et faibles	82 825.00	CADELEC	80 000.00
8	Chauffage/Ventilation	183 285.00	ALPES REFRIGERATION	210 046.34
9	VRD	300 018.00	EIFPAGE	259 013.61
TOTAL		2 051 022.00	TOTAL	1 923 305.86

Mme Bonnafoux ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 20 voix Pour, 0 abstention et 0 Contre, le conseil municipal,

- **CONFIRME** sa décision de réaliser le projet de construction du groupe scolaire.
- **APPROUVE** l'attribution des neufs lots du marché tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents afférents à l'exécution notamment d'éventuels avenants financiers dans la limite de 5% et, actes spéciaux de sous-traitant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge FAUDRIN

